

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- travail- patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 7

SECRETARIAT GENERAL

BUREAU DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - work - fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE 7TH COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

MARKET OFFICE

0001482
DECISION MUNICIPALE N° /026/DM/CAY7/SG/BM

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII
(Autorité contractante)

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 - Vu la décision municipale n°00057/024/DM/CAY7/SG constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7^{ème} ;
 - Vu l'Arrêté n° 000294/A/MINDDEVEL du 06 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
 - Le dossier de consultation N°004/DC/CAY7/CIPM/2026 passé après autorisation de gré à gré N°04783-26/L /MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/MMG du 27 juillet 2026 pour l'acquisition du paquet minimum pour les écoles de la municipalité de Yaoundé 7.
- Considérant les nécessités de service.

Décide :

Article 1 : La lettre commande N°004/DC/CAY7/CIPM/2026 passé après autorisation de gré à gré N°04783-26/L /MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/MMG du 27 juillet 2026 pour l'acquisition du paquet minimum pour les écoles de la municipalité de Yaoundé 7, est attribuée ainsi qu'il suit :

- Adjudicataire : SCETRA-BET, SARL
- Montant TTC : 10 599 000 FCFA
- Délais d'exécution : trente (30) jours.

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Copies:

- PREFECTURE/MFOUNDI
- DD MINMAP
- ARMP/CE
- INTERESSE
- ARCHIVE/CHRONO
- AFFICHAGE



Fait à Yaoundé le, 07 OCT 2026

Le Maire

Augustin Bamba
MAIRE